

Trésor naturel de l'ouest

Étang de Saint-Paul



Vue de Saint-Paul



Héron strié



Une mosaïque de milieux aquatiques

Établie en plein cœur d'une zone sèche, cette zone humide est l'un des sites les plus remarquables de l'île par la qualité, l'originalité et la diversité de ses paysages :

- La zone d'eau libre correspondant à l'étang et aux principaux canaux.
- La zone de marais et ses emblématiques Papyrus et Vounes (massettes) est l'habitat d'une faune diversifiée (oiseaux, insectes...) jouant le rôle de nurserie pour les poissons.
- Vers l'embouchure, dans la zone de balancement des marais, la sub-mangrove composée de Totos margots, de Mahots bord de mer et de porchers : l'unique endroit de l'île où l'on trouve ce type de formation végétale.
- Les prairies humides à Riz marron poussent dans des zones moins inondées et sont particulièrement riches en insectes (sauterelles, criquets...).
- Les boisements, principalement d'espèces exotiques souvent envahissantes, abritent les nichées du Héron vert. L'étang de Saint-Paul connaît également une forte densité d'Endormis (ou Caméléon).



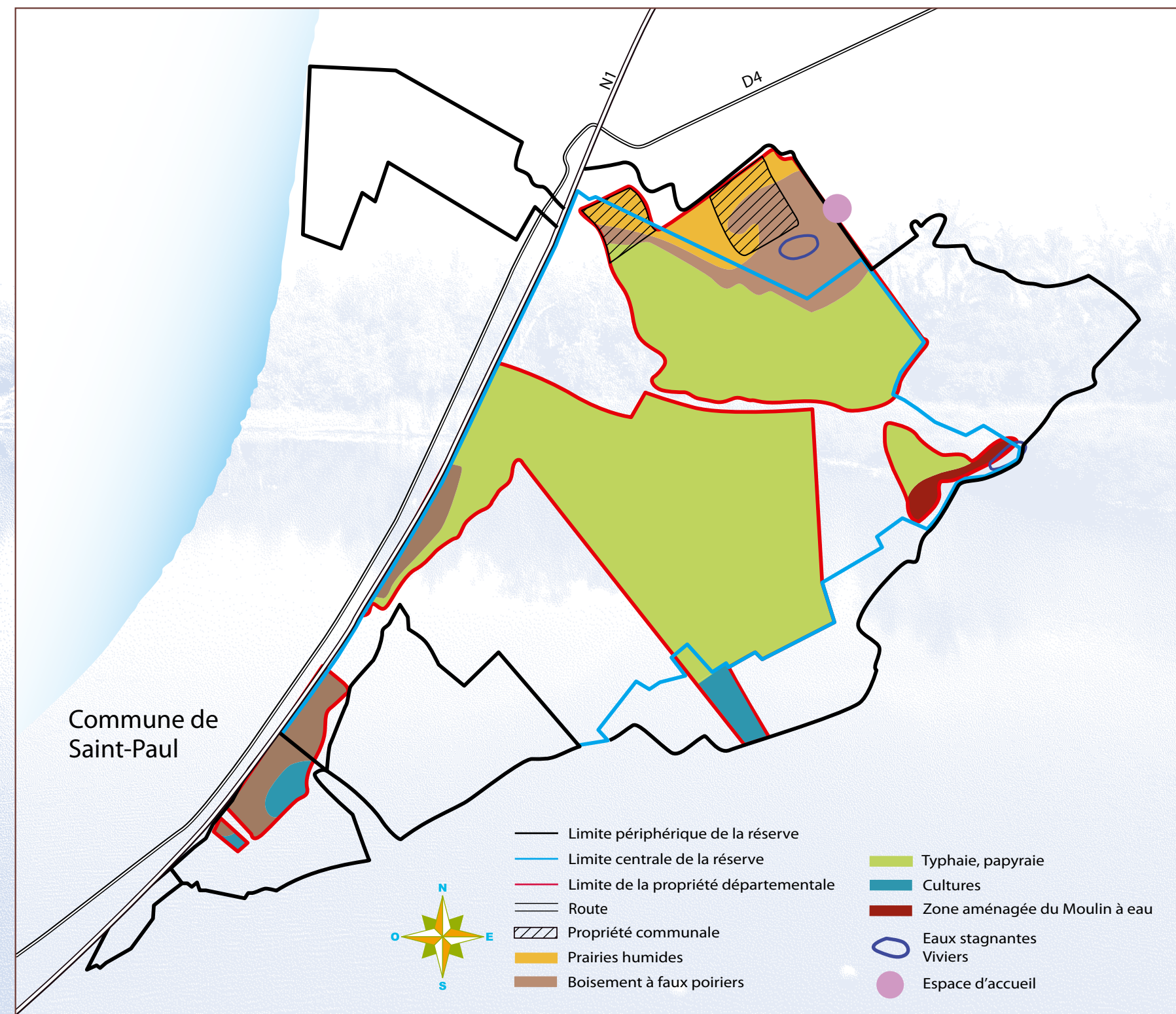
Endormi



Papyrus

L'action du Département

Le Département a compétence pour mener une politique de protection et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles présentant un intérêt écologique, patrimonial ou paysager. Ainsi, dans ce cadre, la plus grande partie de l'Étang de Saint-Paul a été acquise par le Conseil départemental. Ces terrains sont aujourd'hui définitivement protégés des pressions urbaines. Ils sont ouverts gratuitement au public, à l'exception des milieux naturels les plus fragiles. Ils sont gérés par la commune de Saint-Paul en partenariat avec le Conseil départemental. L'Étang de Saint-Paul vient d'être classé en réserve naturelle.



TROIS MOTS À CONNAÎTRE

Endémique : une espèce est endémique lorsqu'on la trouve dans une région précise et nulle part ailleurs.
Indigène : une espèce est indigène lorsqu'elle est arrivée sur l'île par ses propres moyens, avant l'Homme.
On la trouve aussi ailleurs.
Exotique : une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite sur l'île par l'action de l'Homme.

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



Département de La Réunion
Direction de l'Environnement
Service Protection des Sites et de la Biodiversité
16 rue Jean-Châtel - 97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 90 24 00
environnement@cg974.fr - www.cg974.fr

